



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/215
27 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 27 FÉVRIER 1999, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre qui vous est
adressée par le Président de l'État d'Érythrée, M. Isaias Afwerki, en votre
qualité de Président du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS

ANNEXE

Lettres identiques datées du 27 février 1999, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de
sécurité par le Président de l'Érythrée

Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement érythréen a officiellement reconnu qu'il considérerait favorablement l'Accord-cadre de l'OUA. Toutefois, compte tenu de ses réserves concernant certains aspects de l'Accord-cadre, le Gouvernement érythréen s'est efforcé d'obtenir des éclaircissements sur ces points tout en insistant sur son engagement dans le processus.

Parmi les points sujets à controverses qui auraient besoin d'être éclaircis figurent i) l'emplacement géographique de "Badme et de ses environs" et ii) l'administration de Badme.

Tandis que le Gouvernement érythréen s'efforçait d'aplanir ces problèmes, le Gouvernement éthiopien a lancé une guerre d'agression contre l'Érythrée le 6 février 1999, en violation de l'Accord-cadre ainsi que des résolutions 1226 et 1227 du Conseil de sécurité. Le Gouvernement éthiopien occupe maintenant par la force un territoire sous souveraineté érythréenne. Cette guerre d'agression a créé une situation nouvelle qui s'impose à la réalité sur le terrain.

Le Gouvernement érythréen rejette avec force les tentatives constantes de l'Éthiopie d'imposer une solution en recourant à la force. Il accepte néanmoins l'Accord-cadre de l'OUA, qui ouvrirait la voie à un abornement rapide de la frontière.

Dans ces conditions, je demande au Conseil de sécurité :

1. De condamner les ambitions territoriales de l'Éthiopie et l'agression qu'elle a perpétrée contre l'Érythrée;
2. D'assurer l'application de ses résolutions;
3. D'assurer l'envoi d'observateurs qui seraient chargés de vérifier les faits sur le terrain et de faciliter l'abornement de la frontière.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Isaias AFWERKI
